

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Ici et là

VACCINATION : LE 1314 EXPLOSE !



Photo: DR

LE nombre d'appels vers le numéro vert 1314 dédié à la prise de rendez-vous pour la vaccination anti-Covid a décuplé ces trois derniers jours depuis l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales. Après la conférence de presse gouvernementale du 13 décembre dernier, près de 135 000 personnes l'ont sollicité, afin de se préserver des effets dévastateurs des formes graves dues au Sars-Cov 2. Soit 42 848 (le 13 décembre), 48 916 (le 14 décembre) et 42 596 (le 15 décembre). Face à cet afflux, il serait judicieux d'augmenter le nombre de téléconseillers, actuellement au nombre de 17.

ÉQUIPEMENT ANTI COVID-19 : VERS LE RENFORCEMENT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT NATIONALE



Photo: H.N.M

"Promouvoir la santé publique et la résilience sociale contre le Covid-19 en renforçant la chaîne d'approvisionnement nationale des équipements de protection individuelle (PCAN/EPI)". Ce projet a été récemment lancé à Libreville. Financé par le Japon, à travers l'excédent budgétaire de l'année 2020 et mis en œuvre par l'Onudi, ce programme vient en appui aux nombreux efforts déployés dans le cadre de la lutte contre cette pandémie mondiale qui n'épargne pas le Gabon. Le financement du projet est estimé à 356 260 000 francs CFA. Ses activités s'étalent sur une période de 12 mois. D'après les précisions du représentant du ministre en charge de l'Industrie, Michel Antseleve, il est question de "renforcer la capacité de production nationale tout en améliorant l'offre des équipements de fournisseurs en terme de qualité et de résilience afin d'assurer la continuité des activités en cas de situation de crise".

SANTÉ MÈRE-ENFANT : VERS LA RÉVISION D'UN NOUVEAU CARNET



Photo: H.N.M/L'Union

Dans la perspective de la révision du carnet de santé national mère-enfant, la direction nationale de la Santé maternelle et infantile (DNSMI), avec l'appui technique et financier de l'Agence japonaise de coopération (JICA) et l'Agence française de développement (AFD), a entrepris une enquête sur l'utilisation du Carnet de santé dans les structures sanitaires publiques, parapubliques et privées de la région de Libreville/Owendo, du Moyen-Ogooué. Il s'agit de recueillir les avis des utilisateurs du carnet, notamment les prestataires de soins et les parents. Savoir ce qu'ils pensent de cet outil d'aide à la prise en charge du couple mère-enfant.

Par R.H.A & F.S.L

Quid de la gestion des décès Covid ?

GBM
Libreville/Gabon

EN raison de la majoration des tarifs liés au traitement des corps des décès dus au Covid-19 par les maisons des pompes funèbres, le Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre le coronavirus au Gabon (Copil) vient d'organiser à la Chambre de commerce de Libreville un atelier de sensibilisation sur les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), lors de la prise en charge d'une personne décédée de la Covid-19. Y ont pris part, les responsables des maisons de pompes funèbres pour qui cet atelier a été une plate-forme d'échanges et de partage de connaissances ayant pour objectif principal d'amener les thanatopracteurs à appliquer



Photo: GILLES Bastien MANGOUNBA

Séance de travail entre le Copil et les responsables des maisons de pompes funèbres.

les précautions PCI, prescrites par le Copil. Aussi, devant l'hésitation, voire même le refus de certains acteurs du secteur quant à la prise en charge des personnes décédées des suites de coronavirus, le Copil a rassuré ces derniers sur les mesures et

procédures nécessaires au bon déroulement de leur activité. Par ailleurs, les responsables des maisons de pompes funèbres ont manifesté leur besoin d'obtenir du Copil des équipements adéquats à la prise en charge ce genre de "clients".

Espaces publics exemptés de pass : pas de confusion !

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

SELON les nouvelles mesures gouvernementales entrées en vigueur le 15 décembre dernier dans notre pays, seuls les magasins d'alimentation, les pharmacies et les hôpitaux sont exemptés de la présentation d'un test PCR négatif ou d'une attestation de vaccination à leur entrée. Autrement dit, les populations vaccinées ou pas, ou encore ne disposant d'aucun test PCR, sont autorisées à se rendre librement dans lesdites enceintes sans aucune contrainte imposée dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Par contre, l'accès à tous les autres lieux publics tels que les administrations publiques, quant à lui, est désormais conditionnée par la présentation d'un pass sanitaire. L'objectif des autorités ici est de préserver la santé des



Photo: Wilfried Ndong/L'Union

Pas besoin d'un pass sanitaire pour se rendre dans les magasins d'alimentation.

populations. La vaccination reste donc fortement recommandée pour faciliter non seulement

l'accès à tous les lieux publics mais surtout pour un retour rapide à une vie normale